



Croissy-Beaubourg, le 16 octobre 2019

Commune de Croissy-Beaubourg

Département de Seine et Marne

Canton de Champs-sur-Marne

FLASH INFO QUOTIENTS FAMILIAUX 2020

Mise en ligne sur le site de la Mairie : <http://www.croissy-beaubourg.fr>

De nouveaux quotients familiaux entreront en vigueur du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'établissement du Quotient Familial pour les **familles de Croissy-Beaubourg**, permet d'obtenir un tarif dégressif pour :

- La Restauration Scolaire,
- Le Centre de Loisirs,
- La Crèche,
- Les Classes de découvertes,
- Les Colonies de vacances.

Le dossier de calcul de quotient (fiche de renseignement) devra être complété et transmis **avant le 13 DÉCEMBRE 2019** à la Mairie soit :

- Par courrier à la Mairie Service Financier 30 rue de Paris 77183 CROISSY-BEAUBOURG
- Par mail à l'adresse : questions.paiements@croissy-beaubourg.fr
- A l'accueil de la Mairie du Lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 09h00 à 12h00

Une notification vous sera envoyée en retour une fois le quotient calculé au mois de janvier 2020.

POUR TOUT QUOTIENT FAMILIAL NON ÉTABLI ou NON RÉVISÉ, LA TARIFICATION

MAXIMALE « R » SERA APPLIQUÉE SUR LES FACTURES

AUCUNE RÉTROACTIVITÉ NE SERA ACCORDÉE POUR LES DOSSIERS DÉPOSÉS HORS DÉLAIS

Pour les nouveaux résidents, la demande pourra être faite dès leur arrivée dans la Commune.

Le quotient familial pourra être révisé en cas de changement de situation familiale (perte d'emploi, naissance, séparation, divorce, décès) en nous fournissant les justificatifs correspondants (relevé de situation Pôle Emploi, acte de naissance, jugement de divorce ...).

TOUTE FAUSSE DECLARATION ENTRAINERA L'APPLICATION IMMEDIATE DE LA TARIFICATION MAXIMALE JUSQU'A PROCHAINE REVISION.

L'adjoint au Maire,
Maurice AMATO
chargé de la Commission des Affaires Scolaires
Enfance et Petite Enfance



QUOTIENT FAMILIAL 2020

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

À retourner avant le 13 Décembre 2019



Le dossier complet est à retourner par mail : questions.paiements@croissy-beaubourg.fr
ou par courrier à la Mairie – Mairie de Croissy-Beaubourg – Service Financier – 30 rue de Paris –
77183 Croissy-Beaubourg
ou à déposer à l'accueil de la Mairie, 30 rue de Paris (aucun calcul ne sera réalisé sur place)
Les dossiers incomplets ne seront traités qu'à réception des pièces manquantes

RESPONSABLE 1 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

E-mail :

RESPONSABLE 2 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone du domicile :

Téléphone portable :

E-mail :

Situation Familiales : Marié Célibataire Divorcé Veuf Vie maritale Séparé Pacs

Numéro allocataire CAF :

COMPOSITION DU FOYER – ENFANTS À CHARGE

Nom et Prénom	Date de naissance	Établissement scolaire fréquenté actuellement

PHOTOCOPIES DES PIÈCES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Livret de famille ou extraits de naissance de chaque membre de la famille
- Certificat de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans à charge.
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 (détail des revenus) des deux parents
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Je certifie que les informations ci-dessus sont exactes

Toute fausse déclaration entrainera l'application immédiate du tarif maximum

Fait à Croissy-Beaubourg, le

Signature

Acceptez-vous de ne plus recevoir de facture papier au profit d'une mise à disposition d'une facture dématérialisée disponible sur votre espace personnel ? (<https://croissy-beaubourg.les-parents-services.com>)

Oui

Non